

COMPTE-RENDU DE REUNION

PROJET / N° PROJET

Comité de Pilotage Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) Bresque

LIEU / DATE DE REUNION

Mairie de Salernes – Jeudi 06 juillet 2023

REDACTEUR / DATE DE DIFFUSION / ETAT

Mme MOURRET - le 17/07/2023

1. LISTE DES PARTICIPANTS

Représentants des collectivités et des établissements publics locaux			Présent
Région Provence-Alpes-Côte-D'azur	C. GUICHARD	cguichard@maregionsud.fr	
Département du Var	C. BILLET	cbillet@var.fr	X
Syndicat Mixte de l'Argens	B. VAN LUNSEN	b.vanlunsen@syndicatargens.fr	X
	J. MATTEI	j.mattei@syndicatargens.fr	X
	C. MOURRET	c.mourret@syndicatargens.fr	X
Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon	R. BALBIS	mairie@mairie-villecroze.fr	
Communauté de Communes Provence Verdon	H. PHILIBERT	direction@provenceverdon.fr	
Communauté d'Agglomération Provence Verte	D. BREMOND		
	V. COLIN	vcolin@caprovenceverte.fr	
	A. JEROME	ajerome@caprovenceverte.fr	
Dracénie Provence Verdon Agglomération (DPVa)	C. DUBOIS	c.dubois@ville-salernes.fr	
	E. LESAUX	erwan.lesaux@dracenie.com	X
Commune d'Aups	A. FAURE	aups.mairie@wanadoo.fr	
	P. VINCENTELLI	patrick.vincentelli@orange.fr	X
Commune de Moissac-Bellevue	G. RIBOULET	mairiemoissac83@orange.fr	
	JP. HERRIOU	jeanpierre.herriou@free.fr	
Commune de Régusse	R. JEANNERET	renee.jeanneret@mairie-regusse83.fr	X
	A. FILIPPI	832b.af@gmail.com	
	M. GANDON	michel.gandon@mairie-regusse83.fr	X
Commune de Tourtour	F. BRIEUGNE	mairietourtour@mairietourtour.com	
Commune de Villecroze	R. BALBIS	mairie@mairie-villecroze.fr	
	V. VAGH	adjoint4@mairie-villecroze.fr	X
Commune de Fox-Amphoux	H. GEOLLE	mairie.fox83670@gmail.com	X
	F. PALAZOLLI	eghv@orange.fr	
Commune de Montmeyan	L. REYNIER	mairie.montmeyan@orange.fr	
Commune de Salernes	C. DUBOIS	c.dubois@ville-salernes.fr	X
	D. LIONS	cabinet@ville-salernes.fr	X

	M. PONS	m.pons@ville-salernes.fr	X
	M. LIONS	m.lions@ville-salernes.fr	
Commune de Sillans-la-Cascade	C. CARRIERE	cARRIERE83@gmail.com	
Commune de Cotignac	JP. VERAN	jeanpierreveran@orange.fr	
	J. DEGOULET	jean.degoulet@mairiecotignac.fr	X
	C. LAZARE	christian.lazare@mairiecotignac.fr	
Commune d'Entrecasteaux	R. DEBRAY	maire@entrecasteaux.fr	
Représentants des usagers			
Chambre d'agriculture 83	G. CAUVIN	gilles.cauvin@var.chambagri.fr	
Fédération Hydraulique du Var	F. CHAUVET	federation83@free.fr	X
Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	J. PREYNAT	technique@pechevar.fr	
Syndicat Mixte des Eaux du Verdon (SMEV)	O. FAUCHEUX	contact@syndicatdeseauxduverdon.fr	X
Association de Défense des Utilisateurs de l'Eau de Salernes (ADUES)	JB. ALMELA	almelajeonbernard@gmail.com	X
	M. LESAGE	michel-lesage@laposte.net	X
	F. DEHLINGER	francois.dehlinger@wanadoo.fr	X
Représentants des services de l'Etat			
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	JM. CHAZALON	JeanMichel.CHAZALON@eaurmc.fr	X
DREAL PACA	I. ASSENS-MIGNON	irene.assens-mignon@i-carre.net	
DDTM 83	J. ASSANTE	julien.assante@var.gouv.fr	X
	N. KAHN	nicolas.kahn@i-carre.fr	X
	J. GILBERT	johan.gilbert@i-carre.fr	X
Office Français pour la Biodiversité	JC. SAGLIER	jean-charles.saglier@ofb.gouv.fr	

Au total, 23 participants étaient présents au Comité de Pilotage du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du bassin versant de la Bresque.

2. OBJET ET CONTEXTE DE LA REUNION

La réunion s'est déroulée en mairie de Salernes, avec support vidéoprojeté.

M. DUBOIS, Maire de Salernes, introduit la réunion par un rappel du rôle du Comité de Pilotage et donne l'ordre du jour. L'objet de ce Comité de Pilotage était :

- 1) Le rappel des objectifs de la démarche « Plan de Gestion de la Ressource en Eau » ;
- 2) La présentation de l'état des lieux et du diagnostic du Plan de Gestion ;
- 3) La présentation du calendrier d'élaboration du Plan de Gestion.

M. VAN LUNSEN, Directeur Général Adjoint au Syndicat Mixte de l'Argens, rappelle l'importance de ce deuxième Comité de Pilotage qui a pour objectif la présentation de l'état des lieux et du diagnostic du Plan de Gestion. Un important travail de concertation et de terrain a été réalisé par l'équipe du SMA. Il a notamment permis de dresser un état des connaissances de la ressource et de ses usages sur le bassin. Le PGRE est un outil stratégique permettant d'assurer, dans la durée, un équilibre entre les besoins du milieu et les prélèvements.

Après avoir remercié les participants pour leur présence, **Mme MOURRET** propose un tour de table.

3. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉCHANGES

- DEMARCHE DU « PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU »

Mme MOURRET rappelle l'état d'avancement des Plans de Gestion de la Ressource en Eau à l'échelle du bassin de l'Argens, ainsi que les objectifs de cette démarche. Mme MOURRET présente les différentes phases de concertation organisées sur le bassin de la Bresque, depuis le précédent Comité de Pilotage (novembre 2022).

- ETAT DES LIEUX – RESSOURCE EN EAU

Mme MOURRET présente les principales caractéristiques des masses d'eau superficielle et souterraine du bassin de la Bresque. L'état quantitatif 2022 de La Bresque et de ses affluents est ensuite présenté. L'évolution des débits mesurés est dépendante des prélèvements d'eau réalisés et de la nature géologique du sol. Mme MOURRET insiste sur le manque de stations de suivi.

M. VAN LUNSEN rappelle l'importance de lancer une étude sur le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du bassin afin notamment de disposer d'une meilleure connaissance des relations entre eau superficielle et souterraine, et de pouvoir étudier l'influence des précipitations sur la disponibilité de la ressource.

- ETAT DES LIEUX – USAGES

Mme MOURRET présente les caractéristiques des principaux usages recensés sur le territoire.

M. FAUCHEUX précise que la baisse du volume prélevé, observée au niveau de la Source Saint Barthélémy (Salernes), peut s'expliquer par un excès de turbidité qui a conduit à utiliser une ressource extérieure.

M. DUBOIS ajoute que le niveau de la source est très bas. Trois années de pluies automnales seraient nécessaires pour résorber ce manque d'eau et retrouver un niveau correct. M. DUBOIS invite le SMA à venir visiter cet ouvrage.

M. VAN LUNSEN rappelle l'importance de disposer de piézomètre pour suivre le niveau de la ressource et l'évolution de son état. Il semble nécessaire d'associer un niveau piézométrique aux débits mesurés à la station hydrométrique de Salernes.

Mme MOURRET poursuit par le bilan des ateliers de concertation organisés à destination des gestionnaires de canaux. Une annexe au rapport de diagnostic du Plan de Gestion recense les données relatives aux 13 associations syndicales de propriétaires identifiées sur le territoire. Mme MOURRET précise que les données cartographiques ont été revues avec les gestionnaires rencontrés (tracé des canaux, localisation des prises d'eau et restitutions).

M. DUBOIS demande si les canaux qui ne disposent pas de structures gestionnaires, ont un moyen de gestion de leur prélèvement.

Mme MOURRET précise que la majorité des canaux sont équipés d'une martelière au niveau de leur prise d'eau. En revanche, aucun dispositif de comptage n'a été recensé. Mme MOURRET ajoute, qu'en absence de structure gestionnaire, il est compliqué de recueillir les informations attendues.

M. ASSANTE ajoute que des formulaires de régularisation seront prochainement transmis aux gestionnaires et utilisateurs de canaux. M. ASSANTE rappelle également que le bassin de l'Argens est en situation d'alerte renforcée.

Mme BILLET demande des précisions sur le volumes prélevés par les canaux.

Mme MOURRET rappelle les difficultés de quantifier ces prélèvements bruts en absence de dispositif de comptage. De plus, les volumes restitués au cours d'eau n'étant pas connu, l'estimation des prélèvements nets est incertaine. Mme MOURRET rappelle toutefois les volumes estimés dans le cadre de l'étude d'évaluation des volumes prélevables (données 2009). La méthode de calcul a été reprise par la DREAL en 2019, puis par le SMA en 2022. Mme MOURRET insiste sur la marge d'incertitude importante et sur le besoin d'affiner nos connaissances sur les débits réellement prélevés et restitués.

Le tableau ci-dessous est extrait du rapport d'état des lieux. Seulement 8 canaux sur 24 recensés disposent d'une chronique de données suffisamment importante pour pouvoir être exploités.

⇒ **Le volume prélevé annuel de 5 000 000m³, annoncé en Comité de Pilotage, est erroné. Il a été estimé à 7 500 000m³ en 2022.**

	Estimation des prélèvements CANAUX (m ³)		
	DONNEES 2009 EEVP	DONNEES 2016-2017 DREAL	DONNEES 2016-2022 SMA
Volume brut prélevé - annuel	12 760 000	10 181 000	7 510 140
<i>Volume annuel restitué</i>	<i>5 631 000</i>	<i>5 690 000</i>	<i>4 079 890</i>
Volume net prélevé - annuel	7 129 000	4 491 000	3 430 250
Volume brut prélevé – par mois d'étiage	1 140 000	859 000	707 910
<i>Volume net restitué – par mois d'étiage</i>	<i>226 000</i>	<i>217 000</i>	<i>166 800</i>
Volume net prélevé – par mois d'étiage	914 000	692 000	541 110

- DIAGNOSTIC QUANTITATIF ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Mme MOURRET présente, par thématique, une synthèse du diagnostic associée à des orientations stratégiques.

- **ETAT DE LA RESSOURCE EN EAU – Améliorer les connaissances**

- **GESTION DES ETIAGES – Anticiper et gérer les situations de sécheresse**

M. DUBOIS insiste sur la nécessité de faire remonter les connaissances acquises aux services de l'Etat pour assurer une meilleure application des arrêtés sécheresse.

M. ASSANTE rappelle les possibilités d'optimisation de gestion de la ressource dans l'objectif de maintenir un volume minimum dans le cours d'eau et lever les arrêtés de crise sécheresse.

- **BILAN DES CONSOMMATIONS EN EAU – Sensibiliser et informer / Améliorer les connaissances**

M. DUBOIS demande des précisions sur la méthode de calcul statistique de la consommation moyenne annuelle par habitant, estimée à 73m³/hab./an dans le cadre du Plan de Gestion.

Mme MOURRET précise que cette valeur a été définie à partir du volume comptabilisé et du nombre d'habitants desservis. Les volumes comptabilisés résultent des relevés des appareils de comptage des abonnés.

M. LESAGE s'interroge sur la prise en compte de l'évolution de la population en été dû à l'activité touristique. Sur ce sujet, M. LESAGE demande pourquoi aucun hébergement touristique n'a été recensé sur la commune de Salernes.

Mme MOURRET précise que les données présentées sont issues des indicateurs INSEE au 01/01/2023. Aucune information n'est disponible pour les communes de Salernes, Entrecasteaux, et Fox-Amphoux.

M. DUBOIS mentionne la présence de chambres d'hôtes sur la commune de Salernes.

M. ALBEMA s'interroge sur le nombre de forages domestiques estimé à 50 ouvrages déclarés.

Mme MOURRET précise que très peu de forages domestiques sont actuellement déclarés en mairie. L'amélioration des connaissances sur cet usage constitue une orientation du Plan de Gestion.

M. DUBOIS s'interroge sur l'opportunité de travailler sur la réglementation appliquée aux forages dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau.

M. CHAZALON demande si le volume prélevé, hors bassin de la Bresque, pour l'usage d'Alimentation en Eau Potable est connu.

⇒ **Cette information sera ajoutée au rapport d'état des lieux et de diagnostic.**

- **OBJECTIFS D'ECONOMIE D'EAU – Optimiser les prélèvements et la gestion des ouvrages**

M. VAN LUNSEN demande si les tendances d'évolution démographique sont connues par commune. Ces informations pourraient être comparées aux valeurs prospectives des consommations en eau pour l'AEP à l'horizon 2030, définies dans le cadre de l'étude d'évaluation des volumes prélevables.

M. VINCENTELLI ajoute qu'une augmentation de 0.66% est estimée dans le SCoT Lacs et Gorges du Verdon.

M. DUBOIS rappelle les objectifs d'économie de sol dans les documents d'urbanisme, et la nécessité de pouvoir contenir l'évolution démographique pour ne pas doubler la population.

Mme BILLET ajoute que le Conseil Départemental dispose d'un tableau d'évolution de la population par commune. Une comparaison est faite avec les estimations proposées dans les PLU et SCoT.

⇒ **Ces données seront analysées puis intégrées au rapport d'état des lieux et de diagnostic. La prochaine phase de concertation prévoit l'analyse des tendances d'évolution de l'usage AEP.**

- PARTAGE DE LA RESSOURCE – Assurer une gestion collective de la ressource en eau**

M. CHAUVET indique, au regard de la base des connaissances actuelles, que le schéma proposé ne représente pas l'ensemble des prélèvements et des restitutions sur le bassin. M. CHAUVET précise que le fonctionnement du bassin entraîne des transferts d'eau massifs, directement ou par les aquifères, dans l'Argens, et non avec un retour dans la Bresque. Ceci explique le soutien massif à l'étiage à l'Argens par le bassin versant de la Bresque en aval de la confluence, et recoupe les hypothèses des études menées par l'Agence de l'eau dans le cadre des ressources souterraines. M. CHAUVET rappelle l'étude réalisée en 2019 par la DDTM et l'Agence de l'eau. Les économies d'eau envisagées ne permettent pas l'atteinte des objectifs de réduction.

Mme BILLET demande si le respect du Débit Objectif Etiage (DOE) a été comparé avec les débits mesurés en 2022.

Mme MOURRET précise que le DOE n'a pas été respecté en 2022. Pour un meilleur partage de la ressource en eau, il est nécessaire de décliner, par tronçon homogène, des objectifs de réduction adaptés.

M. CHAZALON rappelle l'importance de mener des efforts pour éviter que l'eau ne se perde dans les canaux. Le manque de connaissance n'empêche pas les structures gestionnaires de canaux à s'équiper de dispositifs.

Mme BILLET demande si la part de l'usage agricole et non agricole est connu au sein des structures des canaux.

Mme MOURRET précise que l'information est partielle. La majorité des canaux ont un usage mixte. Les ASA et ASL interrogées ont renseigné le nombre d'agriculteurs et le pourcentage d'usage agricole par rapport au nombre d'adhérents.

M. CHAUVET ajoute que la question doit être précisée et la réponse est variable dans le temps. En effet, la part agricole d'un canal peut être évaluée selon trois critères :

- 1/ Le volume d'eau utilisé pour chaque parcelle (souvent beaucoup plus important pour l'usage agricole).
- 2/ Le nombre d'agriculteurs (souvent minoritaires).
- 3/ La part du périmètre irrigable (très majoritairement en faveur des agriculteurs).

A ceci, il convient de préciser que la valeur d'une ASA reste, par définition, agricole et que la part des propriétaires agriculteurs varie en fonction de l'utilisation des terrains, ces derniers pouvant, en une décennie, passer de 3% à plus de 80% sur certains canaux. M. CHAUVET ajoute que l'Agence de l'eau et la DDTM s'étaient engagées à aménager les canaux du bassin de la Bresque et précise que ces actions, pourtant identifiées et chiffrées, n'ont jamais vu le jour. Le constat est le même pour l'accompagnement aux canaux et à la mise en place de la métrologie qui se sont résumés à quelques mesures, sans aide aucune.

- Synthèse des orientations stratégiques**

Mme MOURRET propose une synthèse des orientations stratégiques et des pistes d'actions envisagées. Mme MOURRET rappelle la nécessité d'entrer dans une phase opérationnelle avec notamment l'identification d'actions concrètes. Le programme d'action du Plan de Gestion a une durée de 6 ans. Dans ce cadre, il est possible d'engager une première phase visant à répondre à l'orientation « améliorer les connaissances » pour ensuite cibler les efforts de réduction.

M. DUBOIS demande des précisions sur les possibilités de financements de l'Agence de l'eau.

M. CHAZALON rappelle que le PGRE, à travers ses actions, est un levier pour le financement de certains projets. Les actions de modernisation des canaux à usage agricole peuvent être co-financées par l'Agence de l'eau dans le cadre du programme FEADER 2023 – 2028. Un plafond minimum est défini. Pour les canaux à usage non agricole, les demandes d'aides peuvent directement être déposées sur le portail d'aide de l'Agence.

M. CHAUVET ajoute que l'Agence de l'eau et la DDTM s'étaient engagées à aménager les canaux du bassin de la Bresque et précise que ces actions n'ont jamais vu le jour.

Mme MOURRET précise que ces informations ont été définies comme pistes d'actions dans le cadre de l'étude d'évaluation des volumes prélevables. L'objectif du Plan de Gestion de la Ressource en Eau est aussi de décliner ces leviers au sein d'un programme opérationnel. Pour assurer la réalisation de ces actions, le PGRE prévoit la rédaction de fiches identifiant le maître d'ouvrage, le plan de financement, le calendrier de réalisation...

- ECHEANCIER 2023

Mme MOURRET propose un calendrier prévisionnel pour l'année 2023. L'élaboration du PGRE se poursuit avec une nouvelle phase de concertation dès le mois de septembre. Il sera ensuite proposé un travail de rédaction de fiches actions avec les principaux maîtres d'ouvrage potentiels. L'adoption du PGRE « Bresque » est envisagée au 1^{er} trimestre 2024.

M. VAN LUNSEN rappelle l'importance d'engager une phase de concertation pour pouvoir assurer ensuite la bonne réalisation du Plan de Gestion.

M. DUBOIS rappelle la nécessité pour le territoire de disposer d'un PGRE et de lancer la phase de mise en œuvre.

⇒ **M. DUBOIS remercie les membres du Comité de Pilotage et clôture la réunion.**